

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES RÈGLEMENTS DE MODIFICATIONS AUX :

- ZONAGE, RÈGLEMENT NUMÉRO 529;

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Zotique.

QUE, lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 28 mars 2023, le conseil municipal de cette municipalité a adopté, par résolution, les projets de règlements suivants :

#### **Règlement de zonage, règlement numéro 529-31**

Ce projet de modifications a pour objet, entre autres, de modifier :

- a) Le plan de zonage;
- b) Les grilles de spécifications 43C, 184M et 187M.

Pour déterminer l'endroit des zones visées par ce projet de règlement, vous pouvez vous référer aux cartes des zones jointes au présent avis ou contacter la Municipalité relativement à ces zones.

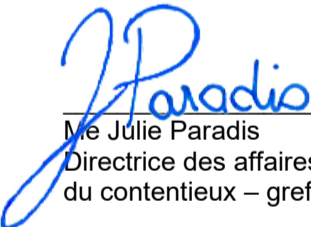
QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 11 avril 2023, à 18 h, à l'hôtel de ville sise au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique. Le conseil municipal expliquera le contenu du projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Pour permettre une meilleure planification de l'organisation de cette consultation publique, nous invitons les citoyens à s'inscrire à l'assemblée de consultation publique en appelant au 450 267-9335, poste 239, avant le 11 avril 2023 à 13 h.

Le projet de règlement auquel le présent avis réfère est disponible pour consultation aux bureaux de la municipalité à l'adresse ci-dessus et aux heures régulières de bureau. La description des secteurs concernés est également disponible aux bureaux de la municipalité. Il peut aussi être consulté sur le site internet de la Municipalité via le lien suivant : <https://st-zotique.com/reglements-urbanisme/#projet-en-cours-dadoption>

Le projet de règlement numéro 529-31 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 29<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.**

  
M<sup>re</sup> Julie Paradis  
Directrice des affaires juridiques et  
du contentieux – greffière adjointe